



RÈGLEMENT DE CONSULTATION À L'APPEL D'OFFRE

MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 7 mars 2025 à 12h**

La participation à la consultation ainsi que la remise d'une offre entraînent l'acceptation sans restriction des conditions et clauses du présent règlement et des documents du dossier de consultation

1. Éléments de contexte

L'Agence d'attractivité Hello Lille a été créée en février 2019, à l'initiative conjointe de la Métropole Européenne de Lille, de la CCI Région Hauts de France et Entreprises et Cités. Elle fédère l'ensemble des acteurs souhaitant contribuer au rayonnement et au développement du territoire métropolitain et capitalise sur leurs savoir-faire, crée des dynamiques vertueuses en stimulant les initiatives, pour créer l'environnement propice à l'accueil des entreprises, organismes et événements dans un contexte de compétition entre métropoles européennes.

Par l'ensemble de ses actions, l'Agence agit au service et au bénéfice de son écosystème et du territoire de la Métropole européenne de Lille.

Outil de promotion, de prospection et de développement économique, les missions de l'Agence ont pour finalités, directes ou indirectes, le développement durable de l'activité économique et la création d'emplois pour tous sur l'ensemble du territoire métropolitain. Agile, l'Agence adapte en permanence son action aux objectifs, aux opportunités et à ses moyens dans une logique de résultats concrets. Son ambition est de fédérer au maximum les acteurs et initiatives afin de rendre cohérents les actions et la visibilité du territoire dans une logique de mutualisation de moyens.

Ses objectifs stratégiques sont :

- **Attractivité et Rayonnement** : l'Agence fédère les acteurs du territoire pour promouvoir l'image de la métropole en France et à l'international
- **Implantation d'entreprises** : l'Agence prospecte et facilite l'implantation d'entreprises exogènes sur le territoire
- **Accueil d'événements, congrès et rencontres professionnelles** : l'Agence renforce son action fédératrice pour attirer de grands événements sur le territoire

2. Objet du marché

L'Agence lance cette consultation afin de désigner un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant (sur recommandation du commissaire aux comptes titulaire) pour les exercices 2025 à 2030 inclus, soit pour 6 ans.

L'exercice comptable de l'agence coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030. À noter que la restitution des travaux sur les comptes de l'exercice 2030 aura lieu, au plus tard, le 30 juin 2031.

3. Les spécificités :

- **Comptables** : l'Agence a tenu une comptabilité privée, assurée en interne jusque fin 2024. L'Agence lance en parallèle de cette consultation, un appel d'offre pour assurer une comptabilité externalisée à partir de 2025.

- Fiscales : l'association est assujettie à la tva et est soumise à la taxe sur les salaires ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés.
- Sociales : l'Agence travaille en collaboration étroite avec un cabinet d'accompagnement social pour entreprises qui établit les bulletins de paies et les déclarations sociales. L'Agence lance en parallèle de cette consultation, un appel d'offre pour renouveler son prestataire de gestion sociale à partir de 2025.
- Suivi budgétaire : un suivi budgétaire analytique est assuré en interne et fait l'objet de présentations aux instances de l'Agence.

4. Les caractéristiques de l'offre ci-après désignée par « Le Livrable » :

Le Livrable doit :

- ✓ Présenter le cabinet, et la composition de l'équipe affectée à la réalisation de la mission,
- ✓ Comporter une proposition chiffrée unique, en euro, sur la base d'un détail Quantitatif-Estimatif du temps d'intervention et des honoraires correspondants, conformément à la réglementation définie par décret et par le Code de déontologie de la profession. Les frais annexes de faibles valeurs sont réglés sur présentation et acceptation de la facture détaillée. Ceux plus importants devront faire l'objet d'un accord préalable de l'association.
- ✓ Indiquer un planning d'intervention concernant l'arrêté des comptes annuels, permettant de donner un avis sur la certification de ces derniers dans les délais imposés par la tenue des réunions des instances (cf statuts joints) de l'Agence par l'intermédiaire des rapports généraux et spéciaux,
- ✓ Assurer la présence d'un représentant du commissaire aux comptes aux assemblées générales,
- ✓ Indiquer un planning pour les interventions ponctuelles portant sur des cycles particuliers,
- ✓ Avoir une durée de validité de trois mois à compter de la date de la réponse,
- ✓ Avoir une date prévisionnelle de début d'activité au 26 juin 2025 (date à confirmer), lors de la désignation par le Conseil d'administration de l'Agence du mandat légal du commissaire aux comptes,
- ✓ Couvrir les exercices de 2025 à 2030 inclus,
- ✓ Mentionner les références professionnelles significatives, notamment dans le domaine des associations institutionnelles, des trois dernières années,

- ✓ Produire la justification de l'inscription à l'ordre des commissaires aux comptes sur une liste établie à cet effet, en conformité avec le code de commerce,
- ✓ Proposer un commissaire aux comptes suppléant en accord avec le Livrable.

Pièces à fournir :

- ✓ Extrait Kbis
- ✓ Attestation de vigilance délivrée par l'Urssaf

Option :

- ✓ Indiquer si le candidat, dans le cas où il ne serait pas retenu comme commissaire aux comptes titulaire, accepterait de l'être comme commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2025 à 2030 inclus.

3.3 - Les critères d'attribution concernant le choix du Livrable :

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- Critère 1 : Coût de la prestation (40 %).
- Critère 2 : Moyens matériels et humains mis à disposition (35%).
- Critère 3 : Expérience dans le domaine des associations institutionnelles et compréhension des enjeux de l'agence (25%).

5. Divers

Annexe à la consultation : statuts de l'association

6. CONDITIONS DE LA CANDIDATURE

6.1 Mode de demande des dossiers de candidature

Le dossier de candidature (présent règlement de consultation et statuts de l'association) est à demander par mail à l'adresse suivante : j.gallien@hellolille.eu

Aucune demande de dossier de candidature sous format papier ne sera prise en compte.

6.2 Envoi des dossiers de candidature

Les dossiers sont à adresser **avant le 7 mars 2025 12h** par mail à l'adresse : j.gallien@hellolille.eu

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Jill Gallien par téléphone au : 07 85 46 20 74

Fait à Lille, le 06/02/2025.